Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026070CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 070

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M GUILLOUX

CESSION PORTION DU CHEMIN RURAL N°165

Entendu l'exposé de M. le conseiller municipal chargé de ViaSilva, de l'innovation et de la perspective numérique, et membre du Bureau municipal
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2241-1 relatif aux opérations immobilières des communes ;
Vu l'avis des domaines évaluant la valeur vénale du bien au montant de deux euros et soixante centimes (2,60 €) par mètre carré ;
Considérant que la portion concernée du chemin rural n°165, d'une superficie de 3 895 m², appartient désormais au domaine privé communal ;
Considérant que cette emprise est nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement du secteur Bradel au sein de la ZAC Atalante-Viasilva ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la cession, à la SPLA ViaSilva, de la portion déclassée du chemin rural n°165, d'une superficie de 3 895 m², au prix de deux euros et soixante centimes (2,60 €) par mètre carré, soit un montant total de dix mille cent vingt-sept euros (10 127 €) ;
DIT que les frais, notamment d'acte, liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur ;
AUTORISE M. le Maire ou son représentant désigné à signer l'acte authentique correspondant, et tout document se rapportant à cette affaire, au nom et pour le compte de la commune.

Publié et affiché le 3 juillet 2026